

FOKUS

SÉCURITÉ

MAÎTRISER LES RISQUES

DÉC 2017



JAN JAMBON
La sécurité... c'est l'affaire de tous



LORE MATTELAER
Une solution pour chaque menace

smartmedia

Big Brother

Un environnement surveillé

Bien-être au travail

Santé physique et mentale

MIGUEL DE BRUYCKER

« Chaque entreprise, quelle que soit sa taille, doit intégrer la gestion des risques cyber dans la gestion globale de ses risques classiques »

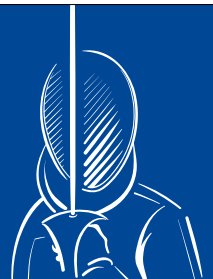


Découvrez-en plus sur
fokus-wallonie.be



EXPERT EN SOLUTIONS DE
GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ

www.seris.be



La sécurité... c'est l'affaire de tous

La sécurité est la responsabilité de tous: pouvoirs publics, citoyens et entreprises. Ensemble, nous pouvons contribuer à la mise en œuvre d'une sécurité intégrale et intégrée.

TEXTE JAN JAMBON, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INTÉRIEUR



Nous continuons, en tant que pouvoirs publics, à investir dans une politique policière et de sécurité qui se veut à la fois réfléchie, intégrale et intégrée. Une politique qui contribue à une société sûre, démocratique et où il fait bon vivre. Cette politique doit donc également viser à encourager la participation citoyenne et la collaboration des associations professionnelles. Ceci implique que les entreprises ont bien évidemment leur rôle à jouer, en termes d'infrastructure, d'organisation et sur le plan électronique.

LES AUTORITÉS DOIVENT également rester particulièrement attentives aux initiatives citoyennes qui peuvent contribuer au concept de la sécurité intégrale. En ma qualité de ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, j'entends continuer à conscientiser le citoyen et les associations – professionnelles – à

œuvrer activement à leur propre sécurité en se focalisant sur les actions et projets qui favorisent la sensibilisation et la résilience à l'égard de certains phénomènes criminels. Ces initiatives méritent un encouragement et un soutien de notre part.

NOUS CONTINUERONS À mettre l'accent sur l'organisation d'activités encourageant l'implication des citoyens en

représentants des indépendants, les médecins, les seniors... au travers d'une concertation continue.

PAR AILLEURS, IL ne faut pas perdre de vue que non seulement les acteurs publics traditionnels, mais aussi le secteur de la sécurité privée peuvent et doivent pouvoir jouer un rôle important dans le domaine de la sécurité.

« Cette politique doit également viser à encourager la participation citoyenne et la collaboration des associations professionnelles »

matière de prévention, par exemple l'opération « 1 jour sans » et l'opération « Rosace » contre le cambriolage, la promotion des Partenariats locaux de Prévention (PLP), co-production de la sécurité, en élaborant ensemble des mesures de prévention avec les

LA NOUVELLE LOI réglementant la sécurité privée, publiée le 31 octobre au Moniteur belge, permet d'intégrer désormais l'expertise acquise par le secteur privé dans la politique globale en matière de sécurité. Cette nouvelle législation prévoit un cadre moderne pour la coopération public-privé et permet ainsi au secteur de la sécurité privée d'être un partenaire à part entière dans la chaîne de sécurité.

NOUS SOUHAITONS ÉGALEMENT répondre de manière optimale aux possibilités qui visent à créer de nouveaux développements technologiques, concepts et idées sur le plan de la sécurité en définissant un cadre légal uniforme qui, sans porter atteinte aux droits et libertés démocratiques fondamentaux, permet l'utilisation optimale de ceux-ci dans l'objectif de bâtir une société plus sûre.



Bonne Lecture
Kevin Semaille
Project Manager

ÉQUIPE

Country Manager:

Ruben Lanckswaert

Rédacteur en chef:

Astrid Goossens

Équipe éditoriale:

Bastien Craninx, Fernand Letist

Photo en couverture:

Thomas Schurmans

Layout:

Baïdy Ly

Impression:

IPM Group

Smart Media Agency BE

Leystraat 27, 2000 Anvers

Tel +32 3 289 19 40

meerinfo@smartmediaagency.be

redactie@smartmediaagency.be

À PROPOS DE SMART MEDIA

Smart Media est un acteur de renom en matière de content marketing et de native advertising. Nos campagnes paraissent sous forme numérique mais également en format print dans les journaux majeurs. Une priorité mise sur le sujet, des médias créatifs: ce sont nos ingrédients pour vous assurer une visibilité percutante auprès de votre groupe cible. Grâce à nos contenus qualitatifs, nous veillons à ce que vos clients, nos lecteurs, passent à l'action.

CONTENU

04 Caméras de surveillance: Big Brother at work?

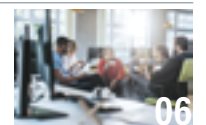
06 Travailler le bien-être

08 Interview: Miguel De Bruycker

10 Priorité à la sécurité

12 La cybersécurité

14 Chronique: Lore Mattelaer



ADVERTORIAL

SERIS Security vous aide à mieux comprendre la loi



La loi sur la sécurité Privée et Particulière du 2 octobre 2017 prévoit tant des tâches nouvelles que des compétences adaptées pour les agents de gardiennage et le secteur de la sécurité privée en général.

Cette nouvelle loi est adaptée au climat de sécurité actuel et est importante pour toute personne en charge de la sécurité, et ce, dans le secteur de la sécurité privée pour les entreprises, industries, associations et pour un certain nombre d'organisations.

C'est pourquoi, **Danny Vandormael**, CEO de SERIS a écrit ensemble avec **Tom De Bruyne** et **Sandie Verleije**, Criminologues de SERIS Academy un ouvrage professionnel et minutieux sur la nouvelle loi. Ce **guide pratique** vous donnera à l'aide d'exemples et d'images une explication correcte de la loi et vous permettra d'exercer votre responsabilité

de sécurité de façon optimale et professionnelle.

INCLUS GRATUITEMENT MISE À JOUR EN LIGNE

Lors de l'achat du livre, vous recevez personnellement et **gratuitement un code** pour accéder à la plateforme **SERIS e-Academy**. Vous y consultez tous les arrêtés d'exécution récents, ainsi que les dernières infomations concernant cette nouvelle loi. De cette manière, vous pouvez appliquer la loi de la façon la plus actuelle et la plus correcte.

Vous pouvez réserver cette édition particulière via www.seris-shop.be

Le livre est édité par Pelckmans Pro.



www.seris.be